



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/107

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
POUR LA RÉALISATION DE PISTES CYCLABLES ENTRE
LE BOURG DE SAINT-SELVE ET LE HAMEAU DE
FONCROISE – ACTUALISATION DU PROJET**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 15

Date de convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022

Secrétaire de séance : M. Aulanier

Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	Mme PEREZ
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/107

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE PISTES CYCLABLES ENTRE LE BOURG DE SAINT-SELVE ET LE HAMEAU DE FONCROISE – ACTUALISATION DU PROJET

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-3-2 portant sur la réalisation de schémas communautaires de pistes cyclables et financement de l'aménagement de ces chemins (figurant au SDIC),

Vu les délibérations n°2007/77 du 6 juillet 2007, n°2009/159 du 29 septembre 2009, n°2014/131 du 16 décembre 2014, n°2017/102 en date du 27 juin 2017, n°2019/071 en date du 28 mai 2019, 2020/111 en date du 6 octobre 2020, 2021/072 en date du 8 avril 2021 et n° 2021/158 en date du 7 Octobre 2021 relatives à l'élaboration et aux modifications d'un Schéma Directeur Communautaire des itinéraires cyclables,

Vu la délibération n°2020-113 du 6 octobre 2020 concernant l'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation de pistes cyclables entre le bourg de Saint-Selve et le Hameau de Foncroise,

Vu la proposition de convention d'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation de pistes cyclables signée entre le bourg de Saint Selve et le hameau de Foncroise ci-après annexées,

Vu l'avis favorable de la Commission Infrastructures et voiries en date du 30 mai 2022,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Le SDIC est un projet intercommunal, qui poursuit plusieurs objectifs :

- prévoir un maillage du territoire de la Communauté de communes de Montesquieu.
- compléter l'épine dorsale des pistes cyclables du Conseil Départemental

Une demande de la commune de Saint-Selve a été soumise à la CCM en 2020 pour le financement par fonds de concours de la réalisation d'une piste cyclable entre le bourg de Saint Selve et le hameau de Foncroise.

Ce tronçon n'étant pas inscrit dans le SDIC existant, après analyse technique sur la cohérence de cette modification, la CCM a accordé par délibération n°2020-113 du 6 octobre 2020, à titre dérogatoire, un fonds de concours au titre du SDIC à la commune de Saint-Selve pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel de 2020 de la commune de Saint-Selve était le suivant :

Plan de financement – Bourg de Saint-Selve et Hameau de Foncroise – SAINT SELVE			
Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Montant HT
Travaux pistes cyclables	75 094,50 €	Département	7 509,45 €
		CC de Montesquieu maximum	33 792,52 €
		Autofinancement	33 792,53 €
TOTAL	75 094,50 €	TOTAL	75 094,50 €

Par délibération du conseil communautaire du 08 avril 2021, ce tronçon a été intégré au SDIC.

Lors des études techniques courant 2022, des modifications du projet ont dû être réalisées au niveau du franchissement de l'autoroute A62. Plusieurs surcoûts ont été identifiés pour ce projet :

- Actualisation de l'estimation par un devis entreprise avec des prix majorés liés à la conjoncture
- Demande de Vinci Autoroute d'ajouter des gardes corps au droit du pont autoroutier
- Pour des raisons de sécurité pendant les travaux, les voies de l'autoroute devront être fermées, ce qui engendre des surcoûts.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/107

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
POUR LA RÉALISATION DE PISTES CYCLABLES ENTRE
LE BOURG DE SAINT-SELVE ET LE HAMEAU DE
FONCROISE – ACTUALISATION DU PROJET**

Le nouveau plan de financement prévisionnel de la commune de Saint-Selve est le suivant :

Plan de financement – Bourg de Saint-Selve et Hameau de Foncroise – SAINT SELVE			
Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Montant HT
Travaux pistes cyclables	93 897,57 €	Département	7 509,45 €
Gardes corps sur pont	24 826,00 €	CC de Montesquieu	60 485,36 €
Fermetures de voies	11 208,00 €	Autofinancement	67 061,76 €
Maîtrise d'œuvre*	5 125,00 €		
TOTAL	135 056,57 €	TOTAL	135 056,57 €

Les dépenses pour les travaux de pistes cyclables sont éligibles à un taux de 50 % et les dépenses pour le balisage, les zones 30 et les reprises de chaussée sont éligibles à un taux de 20 %.

* Les frais de maîtrise d'œuvre ne sont pas éligibles au fond de concours.

Le montant total de la participation définitive sera calculé ultérieurement après réception des décomptes définitifs de travaux ainsi que des différents montants des aides obtenues par la commune de SAINT-SELVE pour le financement de cette piste.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accorde un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 60 485,36 € pour la réalisation de pistes cyclables entre le bourg de Saint-Selve et le hameau de Foncroise,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-243301264-20220623-2022_107-DE

